



Don véhicule figurant dans l'acte

Par **Amelie14**, le **27/07/2018** à **13:42**

Bonjour,

Mon papa est décédé, il possédait 2 véhicules à son nom et au nom de son épouse, ma mère.

Les 2 véhicules figurent dans l'acte de notoriété.

Une donation entre époux a été faite de leur vivant.

D'après l'acte, les enfants (en cas de vente de biens) bénéficient des 3/4 de la moitié et ma mère le reste soit la moitié + 1/4.

Jusque là ça me paraît clair s'il s'agit d'un bien immo.

Cependant ma question porte que les véhicules que ma mère souhaite "donner à 2 d'entre nous".

Quelles sont les devoirs à respecter ?

Véhicule 1 : valeur environ 5000€

Véhicule 2 : valeur environ 2000€

Doit-elle par équité, donner la somme équivalente au 3ème enfant ne disposant pas des véhicules et réglé au 2nd enfant la différence entre la valeur du véhicule 1 et 2 ?

Ou peut elle faire comme elle le souhaite, étant donné que la carte grise est à son nom ?

Un document doit il être rédigé ?

Nous souhaitons tous que les choses soient faites légalement, et pour éviter tout soucis à l'avenir.

Merci beaucoup d'avance pour vos réponses.

Amélie